

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)- NIGER

MARADI, ZINDER ET DIFFA

**RAPPORT DE REVUE INDEPENDANTE DE LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES
PUBLICS**

Gestion budgétaire 2015

**Rapport de synthèse
Final**



Audit & Conseil
Expertise Comptable
Juridique & Fiscal
Executive Training

KANEYE | MANAGEMENT | CONSULTING

BP 11160 Niamey-Niger

Téléphone (227) 20 73 87 05- Télécopie (227) 20 73 73 99

Site web : www.kmc-ac.com – Email : contact@kmc-ac.com

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DU NIGER



DEMBS ASSOCIATES SARL

06 BP 9731 Ouagadougou 06, Burkina Faso

Tél : 25 40 76 35

GLOSSAIRE

AC : Autorité Contractante

ARMP : Agence de Régulation des Marchés Publics

CES : Collège d'Enseignement Secondaire

DRDH : Direction Régionale des Domaines et de l'Habitat

DRHA : Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement

DREP : Direction Régionale de l'Enseignement Primaire

DRUL : Direction Régionale de l'Urbanisme et de Logement

FCFA : Franc de la Communauté Financière d'Afrique

IPN : Poutrelles type IPN

SOMMAIRE

	PAGES
GLOSSAIRE	3
RAPPORT DE REVUE INDEPENDANTE DE LA MATERIALITE PHYSIQUE SUR LES MARCHES PUBLICS DU LOT 4	5
1. OBJECTIFS DE LA MISSION	7
2. APPROCHE METHODOLOGIQUE	7
3. RESULTATS DU CONTROLE DE MATERIALITE DES MARCHES PUBLICS	12
ANNEXES :	39
LISTE DES MARCHES SELECTIONNES	40
LISTE PERSONNES RENCONTREES	41

RAPPORT DE REVUE INDEPENDANTE DE LA MATERIALITE PHYSIQUE SUR LES MARCHES PUBLICS DU LOT 4

DESTINATAIRE : M. Le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) de la République du Niger

Introduction

Nous avons effectué l'audit de matérialité des marchés publics portant sur la gestion budgétaire 2015 des régions de Diffa, Maradi et Zinder sur la base de l'échantillon retenu et validé.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé par le groupement grâce à notre approche par les risques et validé par l'ARMP (cf. courrier n° N°0487 ARMP/SE/DISE du 30 août 2017) nous a conduits à retenir dans le cadre de cette revue technique six (6) marchés d'un montant global de quatre cent dix-sept millions neuf cent douze mille quatre-vingt-dix francs (417 912 090) FCFA toutes taxes comprises des marchés publics.

Cet échantillon présente un taux de représentativité de 17% en nombre et 19% en valeur pour les marchés de ces régions communiqués par l'ARMP comme indiqué dans le tableau d'échantillonnage joint en annexe (Liste des marchés sélectionnés pour l'audit de matérialité).

La répartition des marchés publics sélectionnés par nombre et par valeur se présente comme suit :

Régions	Nombre de marchés	Montant total des marchés
Diffa	4	272 209 866
Maradi	1	47 528 600
Zinder	1	98 173 624
TOTAL lot 4	6	417 912 090

Au terme de l'audit de l'exécution physique, nous avons relevé les constats ci-dessous. Ils concernent la revue des dossiers techniques d'une part et, la qualité des ouvrages réalisés, le suivi et le contrôle de l'exécution des marchés publics d'autre part.

Les principaux constats et recommandations qui découlent de nos travaux sont exposés au point 3 relatif à la revue technique détaillée.

Nous voudrions par ailleurs vous remercier de l'accueil qui nous a été réservé par l'ARMP et le personnel des autorités contractantes, ainsi que de la parfaite coopération avec laquelle ils nous ont aidé à accomplir notre mission. Nous leur exprimons notre profonde gratitude.

Restant à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations sur les points contenus dans ce présent rapport, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'assurance de notre entière collaboration.

Niamey, le 30 mars 2018

KMC



Boulevard Mali Béro
BP 11160 NIAMEY - NIGER
Tél. : 00227 20 73 87 05 Fax : 00 227 20 73 73 99
www.kmc-ac.com
contact@kmc-ac.com

Kader KANEYE

Expert-comptable Diplômé | Mandataire du
groupement KMC-DEMBS Associates

1. Objectifs de la mission

Cette mission avait principalement pour objectif de procéder au contrôle de matérialité de l'exécution des marchés ciblés en vue de s'assurer de la conformité technique et de la qualité des prestations réalisées.

Il s'agit de procéder de manière spécifique aux vérifications qui se déclinent comme suit :

- la conformité des prestations du titulaire par rapport aux besoins exprimés par l'autorité contractante dans son offre et dans les cahiers des charges ;
- l'état de fonctionnement de l'ouvrage ou du matériel, objet des marchés exécutés ;
- la qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur site ;
- la conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des prestations par rapport aux procès-verbaux provisoires ou définitifs ;
- la cohérence de la qualité ou quantité ;
- la mise à jour de malfaçons éventuelles et les dangers éventuels pouvant découler des travaux, biens ou services exécutés ;
- de tout autre point relatif à la conformité du marché public par rapport aux besoins exprimés par l'Autorité contractante.

2. Approche méthodologique

2.1 Principe de la démarche

Au regard des exigences des termes de référence, nous avons mis en œuvre une démarche principalement structurée comme suit :

- Choix de l'échantillon des marchés destinés à la revue technique et physique ainsi que sa validation par l'ARMP ;
- Collecte et analyse de la documentation existante au niveau de l'ARMP et auprès des autorités contractantes concernées (cette collecte concerne les documents d'exécution, de suivi et de réception des marchés et toute autre documentation pertinente pour mener à bien cette mission) ;

- Elaboration et validation d'un programme d'intervention ;
- Rencontre avec les autorités contractantes concernées afin d'affiner le programme de visite (réunion de briefing) ;
- Visite des sites abritant les ouvrages et inspection technique et physique des travaux réalisés ou fournitures achetées ;
- Rédaction du rapport.

2.2 Exposé de la méthodologie

2.2.1 Choix des marchés destinés à la revue technique

La première phase de la mission a permis de procéder à un échantillonnage de six (6) marchés sur la base d'une méthodologie objective et rationnelle de sélection de marchés du lot 4 basée sur les critères suivants :

- la nature du marché : travaux, fourniture et services
- une diversification de la localisation des marchés ;
- une diversification des autorités contractantes.

Le groupement avait procédé à des séances de travail avec la Direction de l'Information et du Suivi Evaluation de l'ARMP. A la suite de ces échanges, l'échantillonnage arrêté d'un commun accord avec l'ARMP, a porté sur six (6) marchés en ce qui concerne le lot 4.

Nous avons ensuite transmis à l'ARMP les résultats issus de la procédure d'échantillonnage pour validation, conformément aux exigences des termes de référence.

Après validation formelle de l'échantillonnage de l'ARMP, un programme de visite de terrain a été établi par nos soins en relation avec les AC.

Les autorités contractantes concernées sont présentées par régions comme suit :

Région	Autorités contractantes	Nb marchés choisis
Maradi	DRH/A/MI	1
Zinder	DRH/AZR	1
Diffa	DRUL/DA	4
	Total	6

La liste des marchés sélectionnés par régions pour cette revue technique-physique est annexée au présent rapport (Cf. Liste des marchés sélectionnés pour l'audit de matérialité).

2.2.2 Revue documentaire

Nous avons procédé à la collecte des documents disponibles qui concernent les marchés sélectionnés. Les données obtenues auprès de l'ARMP ont été complétées auprès des autorités contractantes concernées pour pouvoir disposer des informations et documents suffisants dont quelques-uns peuvent être listés comme suit :

- Données générales sur les marchés ;
- Cahiers des prescriptions techniques ;
- Documents graphiques (différents plans des ouvrages) ;
- Documents de gestion financière et administrative : devis estimatif, attachements, décomptes, ordres de services, avenants ;
- Documents de suivi et contrôle des travaux : rapports d'implantation ou de remise de sites, procès-verbaux de réception technique, provisoire et définitive, procès-verbal de visites ou réunions de chantiers, planning, rapports périodiques ;
- Toute autre documentation utile à la mission.

2.2.3 Déroulement de la mission sur les sites

Après avoir affiné le programme de visite de terrain et procédé à une analyse détaillée des documents des marchés, la mission d'audit de matérialité accompagnée par les représentants des AC concernées s'est rendue sur les différents sites des travaux au niveau des différentes régions respectives.

Les informations ont été recueillies à travers :

- l'observation physique et les constatations techniques faites sur place par l'Ingénieur ;
- les entretiens avec les services techniques locaux qui ont été impliqués dans
- le processus, d'une part, avec les structures bénéficiaires des réalisations de l'autre.
- l'exploitation des prescriptions techniques du contrat et des procès-verbaux de réception.

2.2.4 Emission du rapport

Un rapport de la mission est établi mettant en évidence les observations constatées sur les travaux/fournitures.

2.2.5 Synthèse sur le suivi et le contrôle de l'exécution des marchés

Dans le cadre de l'audit de matérialité, nous avons procédé à l'appréciation du système de suivi et de contrôle des ouvrages réalisés. C'est ainsi que nous avons relevé quelques insuffisances qui se résument comme suit :

→ Incomplétude des documents

La collecte des documents utiles au déroulement de la phase-matérialité des marchés publics exécutés a permis de relever l'absence de quelques documents notamment certains ordres de service, décomptes et attachements, procès-verbal d'implantation, le compte rendu de visite de chantiers ou rapports périodiques, procès-verbal de réception.

Nos recommandations vont dans le sens de la mise en place d'un système de classement et d'archivage permettant de réunir tous les éléments nécessaires à l'appréciation de la matérialité des ouvrages/fournitures réalisés.

→ Suivi-contrôle des travaux

Il a été constaté au cours de notre passage qu'il n'existe pas de bureau d'études pour la plupart des ouvrages visités à l'exception des marchés de la région de Zinder.

Pour ce cas cité, le bureau d'études n'a pas été à la hauteur, vu les insuffisances observées sur les ouvrages.

Sinon pour les autres marchés, le suivi-contrôle est assuré par les agents relevant des autorités contractantes concernées. Ces derniers assurent tant bien que mal cette mission au vu des moyens humains, financiers et techniques dont ils disposent.

Il convient dans le cadre de l'exécution des marchés publics à venir, en plus de suivi des techniciens relevant de l'autorité contractante concernée, de recruter des bureaux d'études qui assureront le contrôle des travaux de l'entreprise.

→ **Exécution des ouvrages**

La revue des ordres de service conjointement aux procès-verbaux de réception provisoire nous a permis de constater des cas de retard dans l'exécution de certains marchés.

Nous recommandons à l'ensemble des autorités contractantes de prendre des mesures nécessaires afin que le délai contractuel qui est imparti à l'entrepreneur soit effectivement respecté.

→ **Absence d'assurance chantiers**

Nous avons relevé des insuffisances sur la sécurité et la protection des chantiers réalisés. En effet, les ouvrages n'ont pas disposé des assurances chantiers.

Il est souhaitable que les assurances chantiers soient souscrites afin de sécuriser au mieux les travaux.

3. Résultats du contrôle de matérialité des marchés publics

Les résultats de l'audit de matérialité des marchés concernés se présentent comme suit :

3.1 Région de Maradi :

3.1.1 Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement

→ Réalisation de onze (11) puits cimentés et l'achèvement de trois (03) autres dans la région de Maradi. (Visite le 08 octobre 2017)

✚ *Région : Maradi*

✚ *Département : Mayayi*

✚ *Village : Sosoye*

✚ *Jour de visite : 08 Octobre 2017*

Informations sur l'objet du contrôle de matérialité	
Numéro de référence et date du marché	N°001/PC/DRH/A/BIE 2015
Intitulé du marché	Réalisation de onze(11) puits cimentés et de l'achèvement de trois (3) autres dans la région de Maradi, Lot N°4
Montant du marché	42 840 000 FCFA
Titulaire	Entreprise E.F.E.O.H
Autorité contractante	DRH/A
Contrôle technique	DRH/A
Date de démarrage	01/06/2016
Date de réception provisoire	03/05/2017
Délai d'exécution	6 Mois

▪ Constats

L'analyse technique de ces ouvrages a permis de relever les constatations suivantes :

- Les dimensions de puits et de murs extérieurs vérifiées sont conformes au plan ;
- Le chantier a accusé un retard de 5 mois (aucune sanction n'a été appliquée à ce regard) ;
- Le contrôle exercé de manière occasionnelle est assuré par la direction départementale de l'hydraulique au lieu d'un bureau d'études ;
- Les comptes rendus mensuels que devra fournir l'entrepreneur ne sont pas élaborés ;
- Absence d'un puits perdu (alors que le marché avait prévu 2),
- Les pentes de la dalle sont mal orientées, ce qui justifie la stagnation d'eau à certains endroits,

- La chape de la dalle anti-bourbier présente des fissures à la surface ;
- Des six (6) poulies réalisées, une seule est fonctionnelle ;
- Manque des boulons de liaison entre les buses,
- les fers de 8 utilisés en guise de substitution sont mal attachés et occasionnent fréquemment le blocage de corde de puisage,
- Présence des fissures sur les murs ;
- Manque de poignet sur l'un des couvercles de regards ;
- Absence de plaque signalétique.

Malgré toutes les insuffisances relevées, le procès-verbal de réception provisoire des travaux du 03 Mai 2017 mentionne que la réception a été effectuée sans réserve.

Commentaires DRH/A

- *Les services manquent des moyens conséquents pour assurer un contrôle régulier des chantiers,*
- *Le non-paiement régulier des décomptes de l'entreprise à jouer beaucoup sur le respect de délai*

■ Illustrations photographiques



Stagnation des eaux de puisage



Fissure sur la chape bouchardée



Poulie défectueuse







Fissure sur le mur

Recommandations :

Nous formulons à l'endroit de la DRHA les recommandations suivantes :

- Le contrôle doit veiller à ce que toutes les imperfections et manquements soient corrigés avant la réception définitive des travaux,
- De prévoir un dispositif de calage de la corde de puisage au niveau de portique
- Cependant certains travaux comme la chape bouchardée ne peuvent être réalisés car elle devrait être incorporée à la dalle.

→ **Réalisation de onze (11) puits cimentés et l'achèvement de trois (03) autres dans la région de Maradi**

-  **Région : Maradi**
-  **Département : Mayayi**
-  **Village : Guidan Karé**
-  **Jour de visite : 09 Octobre 2017**

▪ **Constats**

L'analyse technique de cet ouvrage a permis de relever les constatations suivantes :

- Les dimensions de puits et de murs extérieurs vérifiées sont conformes au plan ;
- Le chantier accuse un retard de 5 mois (aucune sanction n'a été appliquée à cet égard) ;
- Le contrôle exercé de manière occasionnelle est assuré par la direction départementale de l'hydraulique au lieu d'un bureau d'études ;
- Les comptes rendus mensuels que devra fournir l'entrepreneur ne sont pas effectués ;
- Existence d'un puits perdu au lieu de deux (2) conformément au marché ;
- Pentas de la dalle mal orientées ce qui justifie la stagnation d'eau à certains endroits ;
- La chape de la dalle anti-bourbier est mal faite et non incorporée à la dalle, présence des fissures ;
- Point de soudure mal fait au niveau de l'exhaure ;
- Dalle de puisard mal exécutée et non résistante ;
- Le béton de bord d'un abreuvoir est endommagé ;
- La teinte de la tyrolienne ainsi que la projection ne sont pas harmonieuses (problème de réglage de l'appareil) ;

- Manque de poignet sur l'un des couvercles de regards
- Absence de plaque signalétique du projet.

Malgré toutes les insuffisances relevées, le procès-verbal de réception provisoire des travaux du 03 Mai 2017 mentionne que la réception a été effectuée sans réserve.

Commentaires DRHA

- Les services manquent des moyens conséquents pour assurer un contrôle régulier des chantiers,
- Le non-paiement régulier des décomptes de l'entreprise à jouer beaucoup sur le respect de délai

■ Illustrations photographiques



Chape dégradée



Soudure mal faite



Dalle de faible résistance couverte avec des branchages



Bord d'abreuvoir endommagé

▪ **Recommandations :**

Nous formulons à l'endroit de la DRHA les recommandations suivantes :

- Le contrôle doit veiller à ce que toutes les imperfections et manquements soient corrigés avant la réception définitive des travaux,
- Cependant certains travaux comme la chape bouchardée ne peuvent être réalisés car elle devrait être incorporée à la dalle.

3.2 Région de ZINDER

3.2.1 Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement

→ Travaux de construction de 193 blocs de latrines et de 193 dispositifs de laves main

- LOT N°4 : Belbegi, Tanout et Damagarn Takaya

▪ **Données générales**

Informations sur l'objet du contrôle de matérialité	
Numéro de référence et date du marché	11/2015/DRH/A/PASEHA2/ZR, Lot N°4
Intitulé du marché	Travaux de construction de 193 blocs de latrines et de 193 dispositifs de laves main
Montant du marché	98 173 642
Titulaire	Entreprise BIRNI TRAVAUX
Autorité contractante	DR hydraulique et de l'Assainissement
Contrôle Technique	Bureau d'études Germs consulting
Date de démarrage	22/02/2016
Date de réception provisoire	22/11/2016
Délai d'exécution	6 mois

→ Travaux de construction de 193 blocs de latrines et de 193 dispositifs de laves main

- ✚ *Région : Zinder*
- ✚ *Département : Damagaran Takaya*
- ✚ *Village : Kassama*
- ✚ *Site : Marché de bétail*
- ✚ *Nombre de latrine et dispositif de lave mains : 2*
- ✚ *Jour de visite : 10 Octobre 2017*

▪ Constats

Nous avons relevé sur cet ouvrage les observations suivantes :

- Des réserves ont été notifiées à l'entreprise lors de la réception provisoire, il apparait que ces dernières n'ont pas été encore levées,
- Manque des feutres bitumineux entre les tubes carrés et la tôle,
- La pente de tôle est dans le mauvais sens ;
- Présence des fissures sur les murs ;
- Les PVC d'aération sont à l'intérieur des compartiments au lieu qu'ils soient à l'extérieur et ne sont pas protégés par du béton,
- Les couvercles des regards sont mal exécutés et doit comporter des cornières (Cf. devis) ;
- Les regards extérieurs des fosses sont mal exécutés et mal agencés (des écarts sont constatés au niveau des joints) ;
- Le principe de fonctionnement des latrines sèches à 2 trous par compartiment n'est pas respecté (l'un des trous doit être bouché et lorsque le premier est rempli, on ouvre le deuxième de sorte qu'après 6 mois les agrégats puissent être utilisés comme engrais et le cycle recommence) ;
- Enfouissement observée au niveau d'une des latrines,
- Pose des briques creuses au-dessus de la tôle au lieu d'un béton de couronnement ;
- Manchon du robinet mal fixé au niveau du dispositif de lave main ;
- Le bureau de contrôle n'a pas été à la hauteur de sa mission au vu des manquements observés.

Commentaires DRHA

- *L'entrepreneur a été défaillant et manque des moyens. Il a fallu la médiation de la direction pour qu'un sous-traitant puisse exécuter le marché*

▪ Illustrations photographiques



Deux trous ouverts au lieu d'un





Dalette cassée, fers à béton nus



Enfouissement d'eau



Manque de feutre bitumineux



Fissure sur le mur

Nous faisons les recommandations suivantes :

- les dispositions doivent être prises pour que toutes les malfaçons citées soient corrigées avant la réception définitive
- Lorsqu'un entrepreneur est défaillant, il sera plus judicieux de résilier son contrat et de passer le marché à son second au niveau de l'adjudication

→ **Travaux de construction de 193 blocs de latrines et de 193 dispositifs de laves main, localité : Damagram Takaya, Site : Ecole Quartier, Nombre de latrine et dispositif de lave main :02. (Visiter le 10 octobre 2017)**

▪ **Constats**

Nous avons relevé sur cet ouvrage les observations suivantes :

- Manque des feutres bitumineux entre les tubes carrés et la tôle ;
- Présence des fissures sur les murs ;
- Les PVC d'aération ne sont pas aplomb et doivent comporter un té à leurs extrémités supérieures ;
- L'un de regards n'a pas de couvercle tandis que celui qui existe est mal confectionné ainsi que le béton de protection de PVC,
- Décollement d'enduits ;
- Le principe de fonctionnement des latrines sèches à 2 trous par compartiment n'est pas respecté (l'un des trous doit être bouchés et lorsque le premier est rempli, on ouvre le deuxième de sorte qu'après 6 mois les agrégats puissent être utilisés comme engrais et le cycle recommence) ;
- Le couvercle de la trappe de la fosse est mal placé ;
- La dalle des fosses doit être au moins à 20cm par rapport au terrain naturel pour éviter les infiltrations d'eau pluviales ;
- Pose des briques creuses au-dessus de la tôle au lieu d'un béton de couronnement ;
- Manchon du robinet mal fixé au niveau du dispositif de lave main ;
- Les Pattes en fer plat du couvercle du réservoir de lave main ne sont pas fixées.

Commentaires DRHA

- *L'entrepreneur a été défaillant et manque des moyens.*

■ Illustrations photographiques



PVC manque d'Aplomb/ Manque de té



Décollement d'enduits



Robinet séparé du réservoir



Pattes de fer plat non fixées



Manque de feutre bitumineux



Couvercle mal agencé



PVC non protégée (dalle détériorée)



Manque de dalle de couverture

▪ Recommandations

Des dispositions doivent être prises pour que toutes les malfaçons citées soient corrigées avant la réception définitive

→ Travaux de construction de 193 blocs de latrines et de 193 dispositifs de laves main, Localité : Damagram Takaya, Site : Marché à bétail, Nombre de latrine et dispositif de lave mains : 01. Visiter le 10 octobre 2017

▪ Constats

Nous avons relevé sur cet ouvrage les observations suivantes :

- Manque des feutres bitumineux entre les tubes carrés et la tôle ;
- La chape bouchardée a été mal exécutée et dégradée à certains endroits ;
- Les portes sont mal fixées ;
- Le couvercle du réservoir de la lave main est mal fixé ;
- Pose des persiennes pour l'aération au lieu des claustras prévus sur le marché ;
- Pose des briques creuses au-dessus de la tôle au lieu d'un béton de couronnement.

Commentaires DRHA

- *L'entrepreneur a été défaillant et manque des moyens.*

▪ Illustrations photographiques



Manque de feutre bitumineux



Fissure / détachement imminent de la porte



Chape bouchardée dégradée



Couvercle de réservoir enlevé

→ Travaux de construction de 193 blocs de latrines et de 193 dispositifs de laves main, Localité : Rafa, Site : Marché, nombre de latrine et dispositif de lave mains : 01. Visiter le 10 octobre 2017

▪ Constats

Nous avons relevé sur cet ouvrage les observations suivantes :

- Manque des feutres bitumineux entre les tubes carrés et la tôle,
- Présence des fissures sur les murs ;
- Les travaux d'enduits ont été mal soignés ;
- Le soubassement est à nu à certains endroits, ce qui dénote une érosion à ces niveaux ;
- Les PVC d'aération ne doivent pas être encastrés dans le mur et doivent comportés un té à leur extrémité supérieure ;
- La chape bouchardée a été mal exécutée ;
- Le principe de fonctionnement des latrines sèches à 2 trous par compartiment n'est pas respecté (l'un des trous doit être

bouché et lorsque le premier est rempli, on ouvre le deuxième de sorte qu'après 6 mois les agrégats puissent être utilisés comme engrais et le cycle recommence) ;

- Les poses pieds sont non conformes ;
- La tête du robinet du réservoir de lave main est enlevée ;
- Les couvercles de la trappe des fosses sont mal placés ;
- Pose des briques creuses au-dessus de la tôle au lieu d'un béton de couronnement.

Commentaires DRHA

- *L'entrepreneur a été défaillant et manque des moyens.*

▪ Illustrations photographiques



Deux trous ouverts au lieu d'un



La tête de robinet enlevée



Fissure du mur/ érosion pluviale



Manque de tuyaux d'aération



Erosion pluviale



Chape bouchardée dégradée

▪ Recommandations

Des dispositions doivent être prises pour que toutes les malfaçons citées soient corrigées avant la réception définitive.

→ **Travaux de construction de 193 blocs de latrines et de 193 dispositifs de laves main, Département : Tanout, Commune : Olléléwa, Village : Sabon Kafi, Site : Ecole centre, Nombre de latrines et dispositif de lave mains : 02. Visiter le 11 Octobre 2017**

▪ Constats

Nous avons relevé sur ces ouvrages les observations suivantes :

- Manque des feutres bitumineux entre les tubes carrés et la tôle,
- Présence des fissures sur les murs ;
- Les travaux d'enduits ont été mal soignés et l'enduit pas bien arrosé, (décollement d'enduits et friable) ;
- Le soubassement est à nu à certains endroits, ce qui dénote une érosion à ces niveaux ;
- Les PVC d'aération ne doivent pas être encastrés dans le mur et doivent comportés un té à leur extrémité supérieure,
- Manque de dalle de fosse dans un des compartiments ;
- Manque de couvercle sur le regard ;
- Enduits non exécuté à l'intérieur des fosses et des regards,
- La chape bouchardée a été mal exécutée ;
- Le principe de fonctionnement des latrines sèches à 2 trous par compartiment n'est pas respecté (l'un des trous doit être bouché et lorsque le premier est rempli, on ouvre le deuxième de sorte qu'après 6 mois les agrégats puissent être utilisés comme engrais et le cycle recommence) ;
- Les poses pieds ne sont pas réalisées ;

- La tête du robinet du réservoir de lave main est enlevée,
- Grilles anti vermines manquantes ;
- Mur trop petit ;
- Pose des briques creuses au-dessus de la tôle au lieu d'un béton de couronnement.

Commentaires DRHA

- *L'entrepreneur a été défaillant et manque des moyens.*

■ Illustrations photographiques



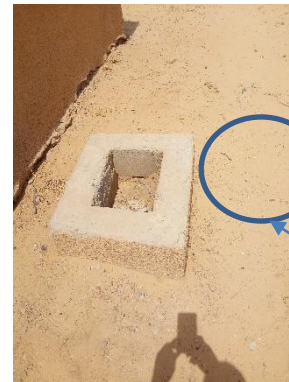
Enduit tyrolien mal fait



Porte mal fixée



Manque de dalle de couverture fosse



Manque de dalle de couverture du regard



Tuyau encastré et à mi-hauteur



Fissure sur le mur



Décollement d'enduits

▪ **Recommandations**

Nous faisons les recommandations suivantes :

- les dispositions doivent être prises pour que toutes les malfaçons citées soient corrigées avant la réception définitive
- il a été prévu une aération de la fosse au moyen des claustras, ce qui ne doit pas l'être pour un bon fonctionnement de l'ouvrage surtout que des PVC d'aérations ont été prévus

→ **Travaux de construction de 193 blocs de latrines et de 193 dispositifs de laves main, Département : Tanout, Commune : Olléléwa, Village : Bakin Birgi, Site : Ecole centre, Nombre de latrine et dispositif de lave mains : 02. Visiter le : 11 Octobre 2017**

▪ **Constats**

Nous avons relevé sur ces ouvrages les observations suivantes :

- Manque des feutres bitumineux entre les tubes carrés et la tôle,
- Manque de la peinture sur les tubes carrés ;
- Présence des fissures sur les murs ;
- Les travaux d'enduits ont été mal soignés et l'enduit pas bien arrosé (décollement d'enduits et friable) ;
- Manque des trappes au niveau des fosses ;
- Portes mal fixées ;
- Les PVC d'aération ne doivent pas être encastrés dans le mur et doivent comportés un té à leur extrémité supérieure ;
- Manque de couvercle sur le regard ;
- Regards faits avec des briques en terre au lieu des parpaings,
- Enduits non exécuté à l'intérieur des fosses et des regards,
- La chape bouchardée a été mal exécutée ;
- La dalle est non armée ;
- Le principe de fonctionnement des latrines sèches à 2 trous par compartiment n'est pas respecté (l'un des trous doit être bouché et lorsque le premier est rempli, on ouvre le deuxième de sorte qu'après 6 mois les agrégats puissent être utilisés comme engrais et le cycle recommence) ;
- Les poses pieds ne sont pas réalisées ;
- La tête du robinet du réservoir de lave main est enlevée,
- Grilles anti vermines manquantes ;
- Mur trop petit ;

- Pose des briques creuses au-dessus de la tôle au lieu d'un béton de couronnement ;
- Tuyaux d'aérations troués ;
- Les couvercles de réservoirs des laves mains enlevés ;
- Manque des crochets des cadenas sur les portes ;
- Au vu des manquements graves observés dans l'exécution de ces latrines, on se poserait la question si les ouvrages ont été une fois contrôlés par des techniciens ;
- L'ouvrage non fonctionnel n'a pas été réceptionné par les utilisateurs.

Commentaires DRHA

- *L'entrepreneur a été défaillant et manque des moyens. Il a fallu la médiation de la direction pour qu'un sous-traitant puisse exécuter le marché*
- *Ce sont les premières réalisations de l'entrepreneur avant qu'il ne soit arrêté*

■ Illustrations photographiques



Rehaussement du mur



Couvercle du réservoir



PVC encastré et perforé



Brique en terre et pas de couvercle



Manque de trappe de visite de la fosse



Deux trous ouverts au lieu d'un



Décollement d'enduits

▪ **Recommandations**

Nous faisons les recommandations suivantes :

- les dispositions doivent être prises pour que toutes les malfaçons citées soient corrigées avant la réception définitive
- il a été prévu une aération de la fosse au moyen des claustras, ce qui ne doit pas l'être pour un bon fonctionnement de l'ouvrage surtout que des PVC d'aérations ont été prévus

→ **Travaux de construction de 193 blocs de latrines et de 193 dispositifs de laves main, Département : Tanout, Localité : Tanout, Site : Ecole Dan Yéri, Nombre de latrine et dispositif de lave mains : 02. Visiter le 11 Octobre 2017**

▪ **Constats**

Nous avons relevé sur ces ouvrages les observations suivantes :

- Manque des feutres bitumineux entre les tubes carrés et la tôle,
- Grille anti vermines en mauvais état ;
- Le couvercle du regard est mal confectionné ;
- Manque d'enduit sur les regards ;
- Enduit tyrolien mal fait sur le réservoir de lave main ;
- Enfouissement des eaux de pluie au niveau des fosses ;
- Au vu des autres latrines visitées, cette dernière semble être bien exécutée.

Commentaires DRHA

- *Les travaux ont été exécutés par le sous-traitant*

■ Illustrations photographiques



Pose pieds et trou bouché conformes



Enduits tyrolienne mal fait



Enfouissements des eaux de pluies



Grille anti vermine de mauvaise qualité

■ Recommandations

Des dispositions doivent être prises pour que toutes les malfaçons citées soient corrigées avant la réception définitive.

→ **Travaux de construction de 193 blocs de latrines et de 193 dispositifs de laves main, Département : Tanout, Localité : Tanout, Site : Marché, Nombre de latrine et dispositif de lave mains : 01. Visiter le 11 Octobre 2017**

■ Constats

Nous avons relevé sur cet ouvrage les observations suivantes :

Les latrines sont fermées à l'arrivée de la mission, cependant les présentes observations découlent de la visite extérieure de l'ouvrage :

- Fissure observée sur le mur,
- Briques pleines utilisées en lieu et place du béton de couronnement au-dessus de la dalle,
- L'enduit n'a pas été fait sur le regard,

Commentaires DRHA

- *Les travaux ont été exécutés par le sous-traitant*

■ Illustrations photographiques



Fissure sur le mur



Grille d'aération non conforme au marché



Regard sans enduits



Vue de la latrine

■ Recommandations

Des dispositions doivent être prises pour que toutes les malfaçons citées soient corrigées avant la réception définitive.

3.3 Région de Diffa

Direction Régionale de l'Urbanisme et de Logement

→ Travaux de construction de la trésorerie de Diffa

Visiter le 12 Octobre 2017

Informations sur l'objet du contrôle de matérialité	
Numéro de référence et date du marché	03/2015/GOV/DRUL/DA
Intitulé du marché	Travaux de construction de la trésorerie de Diffa
Montant du marché	168 065 611 FCFA
Titulaire	Entreprise BAANA
Autorité contractante	Gouvernorat
Contrôle technique	DRUL
Date de démarrage	27/02/2016
Date de reception provisoire	02/05/2017
Délai d'exécution	5 mois

▪ Constats

Nous avons relevé sur cet ouvrage les observations suivantes :

- L'ouvrage a été achevé mais inoccupé ;
- Le Sondage n'a pas été effectué ;
- Les études doivent être faites et les travaux contrôlés par des bureaux d'études ;
- Les documents techniques insuffisants ;
- Présence des fissures sur le plafond (en dessous de la dalle) ;
- Raccordements des carreaux au niveau de certaines fenêtres mal faits ;
- Les joints de faïence sont faits à la va-vite et sans application ;
- Les attentes de fer à l'étage sont apparentes ;
- Manque de finition des cadres de châssis vitrés des fenêtres ;
- Décollement des peintures dû à l'infiltration des eaux de pluie ;
- Omission des appliques lavabos dans certaines toilettes ;
- Des carreaux cassés ou écornés ont été posés ;
- L'enduit manque de niveau à certaines faces de mur ;
- Serrures défectueuses au niveau de certaines portes ;
- Enfouissement des eaux de pluie au niveau des fosses et au pied de certains murs ;
- Présence des termites malgré le traitement indiqué dans le marché ;
- Pavés enfoncés à certains endroits ce qui dénote une insuffisance de compactage lors de sa mise en œuvre ;
- Modifications de plan initial au niveau de la partie centrale.

Commentaires DRUL

- *Le chantier a connu des arrêts pour non paiements de décompte de l'entreprise,*
- *Insuffisance des cadres techniques dans la région (seul le directeur et un agent constitue l'effectif de toute la région).*

■ Illustrations photographiques



Enfouissement au pied de poteau



Présence des termites



Serrure défectueuse



Faïences cassées



Enduit mal fait



Fissure sous la dalle



Applique lavabo non posée



Attentes apparentes

▪ **Recommandations**

Des dispositions doivent être prises pour que toutes les malfaçons citées soient corrigées avant la réception définitive.

→ **Travaux de construction de logement du Trésorier de Diffa**

Visiter le 12 Octobre 2017

Informations sur l'objet du contrôle de matérialité	
Numéro de référence et date du marché	04/2015/GOV/DRUL/DA
Intitulé du marché	Travaux de construction de logement du trésorier de Diffa
Montant du marché HT	41 919 819 FCFA
Titulaire	Entreprise KADAWA et fils
Autorité contractante	Gouvernorat
Contrôle technique	DRUL
Date de démarrage	27/02/2016
Date de reception provisoire	02/05/2017
Délai d'exécution	5 mois

▪ **Constats**

Nous avons relevé sur cet ouvrage les observations suivantes :

- L'ouvrage a été achevé mais non occupé ;
- Le relevé d'étanchéité n'a pas été effectué ainsi que l'enduit sur l'acrotère ;
- Pas d'application dans la finition des menuiseries métalliques ;
- Des carreaux cassés ou écornés ont été posés ;
- Présence des termites sur le mur et certaines menuiseries bois ;
- Fuites au niveau de la tôle (faux plafond tachés).

Commentaires DRUL

- *Les travaux d'étanchéité ont été faits pour corriger la fuite au niveau de la tôle, cependant il n'a pas été pris soins d'appliquer une couche de peinture foam sur le faux plafond.*

▪ **Illustrations photographiques**



Manque de relevé d'étanchéité



Manque de finition de la fenêtre



Faux plafond taché



Carreaux mal raccordés



Présence des termites

▪ **Recommandations**

Des dispositions doivent être prises pour que toutes les malfaçons citées soient corrigées avant la réception définitive.

→ **Travaux de construction de case de passage et de case gardien à la
trésorerie régionale de Diffa**

Visiter le 12 Octobre 2017

Informations sur l'objet du contrôle de matérialité	
Numéro de référence et date du marché	05/2015/GOV/DRUL/DA
Intitulé du marché	Travaux de construction de case de passage et case gardien à la trésorerie régionale de Diffa
Montant du marché	34 992 171 FCFA
Titulaire	Entreprise ABOLI Sarl
Autorité contractante	Gouvernorat
Contrôle technique	DRUL
Date de démarrage	27/02/2016
Date de réception provisoire	02/05/2017
Délai d'exécution	5 mois

▪ **Constats**

Nous avons relevé sur cet ouvrage les observations suivantes :

- L'ouvrage a été achevé mais non occupé ;
- Le relevé d'étanchéité n'a pas été effectué ainsi que l'enduit sur l'acrotère ;
- Pas d'application dans la finition des menuiseries métalliques,
- Des fissures observées sur le mur ;
- Des termites observés sur le mur ;
- La surface des enduits n'a pas été soignée avant la projection de tyrolienne ;
- La chape bouchardée de la terrasse de la case gardien est mal faite ;
- Fuites au niveau de la tôle (Faux plafond taché).

Commentaires DRUL

- *Les travaux d'étanchéité ont été faits pour corriger la fuite au niveau de la tôle, cependant il n'a pas été pris soins d'appliquer une couche de peinture foam sur le faux plafond.*

▪ **Illustrations photographiques**



Manque de relevé d'étanchéité



Trace des eaux de pluie (Fuite au niveau de la tôle



Présence des termites



Chape dégradée

▪ **Recommandations**

Des dispositions doivent être prises pour que toutes les malfaçons citées soient corrigées avant la réception définitive.

→ Travaux de construction de mur de clôture de la trésorerie de Diffa

▪ **Données générales**

Visiter le 12 Octobre 2017

Informations sur l'objet du contrôle de matérialité	
Numéro de référence et date du marché	06/2015/GOV/DRUL/DA
Intitulé du marché	Travaux de construction de mur de clôture de la trésorerie de Diffa
Montant du marché	27 232 265 FCFA
Titulaire	Entreprise SITTOU Ibrahim
Autorité contractante	Gouvernorat
Contrôle technique	DRUL
Date de démarrage	27/02/2016
Date de reception provisoire	02/05/2017
Délai d'exécution	5 mois

▪ **Constats**

Nous avons relevé sur cet ouvrage les observations suivantes :

- Des fissures observées sur le mur ;
- L'enduit tyrolien présente une surface trop rugueuse ce qui dénote un mauvais réglage de l'appareil de projection ;
- La finition (raccordements) des poteaux à l'entrée est mal faite ;
- Décollement à certains endroits de l'enduit tyrolien sur le mur.

Commentaires DRUL

- *RAS*

▪ **Illustrations photographiques**



Teinte d'enduits différente



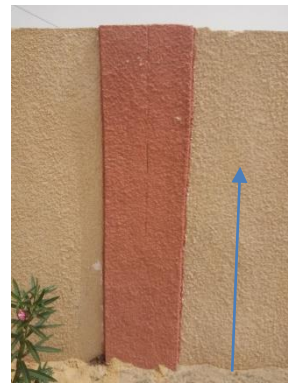
Fissures sur le mur



Décollement d'enduits



Raccordement des arêtes



Manque de joint

▪ **Recommandations**

Des dispositions doivent être prises pour que toutes les malfaçons citées soient corrigées avant la réception définitive.

ANNEXES :

Liste des marchés sélectionnés

Matérialité LOT4

Structure	N° d'appel d'offres	Objet	Titulaire	N° Lot	Montant adjudication	Mode de passation	Financement	Delai
DRULA/DA	02/2015/GOUV/DRUL/DA:Construction de la trésorerie de Diffa	construction du bureau de la trésorerie de Diffa	Entreprise BAANA	1	168 065 611	Appel d'Offres National	BN	0
		construction de logement trésorier de Diffa	Entreprise Kadawa et fils	2	41 919 819			
		Construction case de passage et case gardien à la trésorerie Régionale de Diffa	Entreprise Aboli sarl	3	34 992 171			
		construction de mûr de clôture de la trésorerie de Diffa	Entreprise SITTOU Ibrahim	4	27 232 265			
Sous total Diffa				4	272 209 866			
DRH	001/PC/DRH/A/BIE2015:Réalisation de 11 puits cimentés et l'achèvement de 3 autres dans la région de Maradi	Réalisation de 11 puits cimentés et l'achèvement de 3 autres dans la région de Maradi	Entreprise EFEOH	4	47 528 600	Appel d'Offres National	BN	0
Sous total Maradi				1	47 528 600			
DR hydraulique	03/2015/DRH/A/PASEHA2/ZR:Travaux de réalisation de 193 latrines collectives	Travaux de réalisation de 193 latrines collectives	Entreprise Birni Construction	4	98173624	Appel d'Offres National	Coopération Danoise	0
Sous total Zinder				1	98173624			
Total LOT4				6	417 912 090			

Liste personnes rencontrées

- 1- IDI ISSOUFOU, Chef de division Hydraulique villageoise et Hydraulique pastorale, (DRHA Maradi)
- 2- ASSANE NAGUIEYA, Chef de division Hydraulique villageoise et Hydraulique pastorale, (DRHA Maradi)
- 3- HADI MALAM MANZO, Directeur régionale des Domaines et de l'Habitat (Région de Diffa)

TABLE DES MATIERES

PAGES

GLOSSAIRE	3
RAPPORT DE REVUE INDEPENDANTE DE LA MATERIALITE PHYSIQUE SUR LES MARCHES PUBLICS DU LOT 4	5
1. OBJECTIFS DE LA MISSION	7
2. APPROCHE METHODOLOGIQUE	7
2.2.1 Choix des marchés destinés à la revue technique	8
2.2.2 Revue documentaire	9
2.2.3 Déroulement de la mission sur les sites	9
2.2.4 Emission du rapport	10
2.2.5 Synthèse sur le suivi et le contrôle de l'exécution des marchés.....	10
3. RESULTATS DU CONTROLE DE MATERIALITE DES MARCHES PUBLICS	12
3.1 Région de Maradi :	12
3.1.1 Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement.....	12
3.2 Région de ZINDER	16
3.2.1 Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement.....	16
3.3 Région de Diffa.....	31
Direction Régionale de l'Urbanisme et de Logement.....	31
ANNEXES :	39
LISTE DES MARCHES SELECTIONNES	40
LISTE PERSONNES RENCONTREES	41